Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250917-DG170925D091-DE
Reçu le 19/09/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

OBJET : MUSIQUE À L'ÉCOLE
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS
Convention annuelle – Année scolaire 2025/2026

N°2025_091

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 septembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **19 septembre 2025**

Date de mise en ligne : **19 septembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Catherine PEREZ**

Membres présents à la séance :
Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Béatrice VERDIER - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Anne-Claire ROUANET (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Christophe GALLAY (à Éric JACQUET) - Florence RICHARD (à Michèle EYMARD) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :
Jean-Philippe SANTONI

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250917-DG170925D091-DE
Reçu le 19/09/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

Depuis 2019, une convention est signée chaque année avec l'Association Musicale de Brignais afin de proposer un enseignement musical au sein des écoles par des intervenants qualifiés.

Ce partenariat permet la mise en place de cours de musique pour les classes élémentaires et pour les écoles maternelles.

Un bilan détaillé a été réalisé sur la base des éléments fournis par les directions d'école et d'une réunion entre les directions municipales de l'éducation et de la culture, les intervenants musicaux, et le directeur de l'École de Musique. Au regard de la satisfaction générale et des axes d'amélioration qui pourront encore être réalisés, ces interventions sont reconduites pour l'année scolaire 2025/2026 et une nouvelle convention est à prévoir.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 11 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER la signature par Monsieur le Maire ou à défaut par l'Adjoint au Maire délégué à l'Enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire la nouvelle convention 2025/2026 sur l'enseignement musical au sein des écoles avec l'Association Musicale de Brignais, telle que jointe en annexe
- DIRE que le montant prévisionnel maximum est de 34 125 euros pour l'année 2025-2026
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune – exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Catherine PEREZ

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BERARD

Mairie de Brignais
69530-Brignais